

**« Sensibilisation des Etats africains francophones membres du
Conseil exécutif de l'UNESCO à la nécessité de participer à
l'élaboration d'un instrument juridique international
sur la diversité culturelle »**



**Rapport de mission de Monsieur Ablassé Ouédraogo
Consultant international
Envoyé spécial de l'Agence intergouvernementale
de la Francophonie sur la diversité culturelle**

Mars 2003

I INTRODUCTION

Conformément au programme élaboré par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) pour cette mission de sensibilisation, d'explication et de mobilisation auprès des Etats africains francophones membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO, sur la nécessité de participer à l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle, nous nous sommes rendus successivement au Tchad (17 au 20 février), au Bénin (21 au 23 février), au Burkina Faso (23 au 25 février), au Sénégal (25 au 28 février), au Maroc (5 au 9 mars), en Tunisie (9 au 13 mars), en Egypte (13 au 16 mars), au Rwanda (21 au 23 mars) et à Madagascar (24 au 29 mars).

Avant d'entamer la dite mission, nous avons eu, dans la journée du 17 février 2003 au siège de l'AIF à Paris, une réunion d'information et de lancement de la mission avec l'Administrateur général, Monsieur Roger DEHAYBE, entouré des fonctionnaires suivants :

- Madame Maria NICULESCU, Directeur de la Coopération économique,
- Monsieur Patrice BUREL, Conseiller au Cabinet de l'Administrateur Général de l'AIF,
- Monsieur Salifou LABO, Responsable de projets de coopération à la Direction de la Culture et du Patrimoine et Coordonnateur de la mission.

Auparavant, nous avons eu des échanges sur le sujet avec Monsieur Sékou OUSSOUMAN, Responsable de Programme à la Direction de la Coopération économique à l'AIF ainsi qu'avec Monsieur Marc-André BEAULIEU, Conseiller aux Affaires économiques à la Représentation permanente de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations Unies à Genève.

Pour préparer la mission dont le sujet est transversal et complexe, nous nous sommes entretenus avec le Secrétariat de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Genève, notamment avec Messieurs Pierre LATRILLE et Jean Marc FORTIN, respectivement Conseillers auprès des Divisions des Services et de la Coopération Technique.

Ces différentes réunions préparatoires ont permis d'élaborer un argumentaire et de définir une méthodologie pour la conduite de cette mission.

II CONTEXTE DE LA MISSION

Les instances de la Francophonie se sont engagées à contribuer à l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle. Pour ce faire, la 166ème Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO, qui se tiendra à Paris du 31 mars au 16 avril 2003, constitue une occasion cruciale à ne pas manquer quand on sait que celle-ci devra décider de l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence Générale de cette Institution prévue du 29 septembre au 18 octobre 2003, de la question portant sur l'élaboration d'une Convention internationale sur la diversité culturelle. La procédure de mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle serait ainsi déclenchée et son adoption pourrait intervenir d'ici l'an 2005.

Comme l'a d'ailleurs souligné le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, en installant le 17 janvier 2003 à Paris, le Groupe de travail de l'OIF sur la diversité culturelle, « *la Francophonie assume depuis longtemps un rôle de précurseur dans le domaine de la diversité culturelle, question d'une importance réellement stratégique non seulement pour son propre avenir mais aussi pour celui de tous les peuples* ».

La mise en place de ce Groupe de travail par le Secrétariat de l'OIF tout comme la réalisation par l'AIF de la présente mission de sensibilisation, d'explication et de mobilisation auprès des Etats francophones d'Afrique, membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO sur la nécessité de participer activement à l'élaboration d'un cadre juridique sur la diversité culturelle, font partie entre autres, des actions entreprises par la Francophonie pour mettre en œuvre les engagements pris par le IXème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 18 au 20 octobre 2002 à Beyrouth, autour du thème pertinent du « *Dialogue des cultures* ».

Dans la Déclaration de Beyrouth (page 7) sur les politiques culturelles, les Chefs d'Etat ont souligné avec force et clarté ce qui suit : « *Nous confirmons notre volonté de ne pas laisser réduire les biens et services culturels au rang de simples marchandises. Nous réaffirmons le droit qu'ont nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments qui y concourent. Nous sommes déterminés à faire aboutir ces positions au sein des divers forums internationaux.*

Nous saluons l'adoption de la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Nous appuyons le principe de l'élaboration d'un cadre réglementaire universel et nous sommes en conséquence décidés à contribuer activement à l'adoption par l'UNESCO d'une convention internationale sur la diversité culturelle, consacrant le droit des Etats et gouvernements à maintenir et développer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle. Son objet doit être de définir un droit applicable en matière de diversité culturelle. Cette convention doit aussi souligner l'ouverture aux autres cultures et à leurs expressions.

Nous chargeons le Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie de mettre en place, dans le cadre du conseil permanent, un groupe de travail chargé de contribuer au débat international, notamment à l'UNESCO et dans d'autres enceintes comme le Réseau International de la Politique Culturelle (RIPC), en vue de l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle.»

Compte tenu de l'intérêt des pays du Sud pour un développement de leurs industries culturelles et du poids qu'ils représentent sur la scène internationale, leur implication dans l'élaboration, la finalisation et l'adoption de l'instrument juridique international sur la diversité culturelle est nécessaire à sa réussite. L'efficacité de leur implication dans cet exercice suppose de leur part une connaissance et une maîtrise du sujet, notamment au niveau des enjeux concrets que représente la diversité culturelle et du contenu du projet de la convention internationale, de même que les risques que ferait courir à leur économie, à leur développement et à leur identité, la libéralisation du commerce de leurs biens et services culturels.

Dans ce cadre, l'AIF s'activera à aider à la préparation des pays du Sud aux négociations commerciales multilatérales. Cela peut se traduire concrètement par l'apport et la contribution de l'AIF dans la définition d'une position correspondant aux besoins et aux objectifs de ces pays par rapport à la problématique posée par la diversité culturelle.

III METHODOLOGIE

Conformément aux termes de référence assignés à la mission, il nous est apparu judicieux pour réussir la sensibilisation et la mobilisation des pays concernés, de présenter l'argumentaire suivant, assorti de recommandations afin de susciter des réactions, des commentaires et des suggestions des personnalités qui recevront la dite mission.

Dans tous les pays concernés par la mission, il y aura nécessité pour elle de pouvoir s'entretenir avec les premiers responsables des départements ministériels chargés des Affaires Etrangères, de l'Education, du Commerce et de la Culture et concernés par l'objet afin de respecter les termes de référence qui lui sont assignés pour faire la sensibilisation, donner des informations et des explications pour ainsi les mobiliser sur cette question très difficile de la diversité culturelle. Les Commissions Nationales pour l'UNESCO seront aussi visités au cours de la mission.

V ARGUMENTAIRE

1. *Le consensus autour de la préservation et la promotion de la diversité culturelle*

Nous vivons au quotidien la mondialisation qui est une réalité incontestable et vécue par tous avec des différences. Dans le but de rendre la mondialisation acceptable et tenable pour tous, la communauté internationale n'a de cesse de déployer des initiatives pour apporter des solutions idoines aux situations de déséquilibres vécues dans le contexte de la mondialisation.

Ainsi de grandes concertations internationales, au nombre desquels les Sommets de Doha (novembre 2001), Monterrey (mars 2002) et Johannesburg (août - septembre 2002) entre autres, ont été organisées au cours de ces derniers mois, dans l'objectif de relever les défis de la mondialisation. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies ayant fixé en 2000 le cadre général pour assurer pleinement et équitablement le développement politique, économique et social pour les années à venir, ces réunions internationales ont abouti à des consensus sur un certain nombre d'actions et d'objectifs importants, dont la préservation et la promotion de la diversité culturelle.

La culture se définit comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La culture se situe au cœur des débats actuels sur l'identité, la cohésion et l'harmonie sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir et la connaissance. La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. C'est cela la diversité culturelle.

Cette diversité, patrimoine commun de l'humanité, s'incarne ainsi dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité toute entière. La diversité culturelle est pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant, parce qu'elle est source d'échanges, d'innovation et de créativité. Elle rassemble toutes les expressions et productions culturelles, patrimoniales et contemporaines et en tant que telle, elle constitue la condition première au dialogue des cultures, à leur enrichissement et à leur compréhension mutuelle. Elle favorise le progrès, le développement, la culture de la paix et de la tolérance.

Considérée d'ailleurs comme un des fondements du développement durable et des pratiques démocratiques dont se nourrit la bonne gouvernance, la diversité culturelle assume un rôle multiple et crucial qui impose aux gouvernements de soutenir la production culturelle par la mise en œuvre de véritables politiques culturelles à tous les niveaux. Celles-ci doivent protéger les cultures du monde face aux dangers de l'uniformisation et de la marginalisation dans ce monde globalisé.

Les dangers majeurs viennent de la libéralisation sans limite des échanges à travers les négociations commerciales de l'Organisation Mondiale du Commerce qui ne reconnaissent

pas, pour l'instant tout au moins, la spécificité des biens, produits et services culturels et audiovisuels, mais les traitent comme de simples marchandises. Si cette tendance se poursuit en se renforçant, l'humanité risque à terme de se retrouver dans une situation où il n'y aura qu'une seule culture vivante pour tout le monde avec des peuples qui se retrouveraient par conséquent sans leurs identités, leurs personnalités et leur dignité. La menace réelle pour le monde devient alors l'appauvrissement et la confrontation.

L'importance des enjeux impose aux instances de la Francophonie de collaborer pleinement avec l'UNESCO et de contribuer aux côtés de ses membres au processus devant permettre de protéger la diversité culturelle et d'assurer le développement culturel.

2. La diversité culturelle en danger dans la mondialisation

Avec la mondialisation, il y a eu une accélération des échanges et une facilitation de la circulation des marchandises y compris des biens, produits et services culturels qui prennent une place de plus en plus croissante dans la création des richesses et des emplois dans le monde. L'ouverture accrue des marchés offre de nouveaux débouchés aux créateurs et producteurs de toutes origines. Cependant le développement et la libéralisation des échanges provoquent à travers le monde l'apparition d'entreprises dominantes et surtout la concentration géographique des industries culturelles.

Cette tendance à la domination des cultures des pays majeurs sur le reste du monde représente une réelle menace d'uniformisation des cultures doublée d'une véritable marginalisation des créateurs et producteurs. Ceci compromet l'existence du pluralisme culturel et linguistique. Dans ce contexte, la situation des pays en développement nécessite une attention soutenue et tout doit être mis en œuvre pour renforcer leurs capacités dans le domaine du développement culturel. Ce qui leur permettra de sauvegarder le potentiel économique de leur production culturelle et d'assurer qu'ils puissent continuer d'avoir accès à des biens et services culturels correspondant à leur origine et milieu propres, condition sine qua non pour une coexistence et un dialogue possibles des cultures.

Les risques d'uniformisation et d'appauvrissement culturels représentent un danger réel pour la société et il apparaît très urgent d'assurer la préservation de la diversité culturelle surtout qu'elle constitue une source de créativité en même temps qu'elle est un facteur de cohésion sociale et de développement économique. En cela, la mise en œuvre de politiques nationales de soutien et de promotion de la culture dans chaque pays devrait permettre que toutes les cultures aient la possibilité de s'exprimer et de s'affirmer dans le contexte de la mondialisation. Pour ce faire, deux défis doivent être relevés sans délai.

3. deux défis majeurs à relever

- **Rester vigilant et prudent dans les négociations commerciales**

Compte tenu des conséquences négatives que peut entraîner une libéralisation plus élargie du commerce des services et spécifiquement dans le domaine des biens, produits et services

culturels sur l'existence de l'humanité, il est tout indiqué pour les pays membres de l'OMC, de s'abstenir dans le cadre des négociations commerciales en cours de toute offre de libéralisation dans ce secteur, la nature de celui-ci étant une contrainte limitante.

C'est d'ailleurs pour refléter cette inquiétude que le Sommet de la francophonie de Beyrouth d'octobre 2002, a estimé « *dans les conditions actuelles, que la préservation de la diversité culturelle implique de s'abstenir de tout engagement de libéralisation à l'OMC en matière de biens et services culturels, et ce afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant à la promotion et au soutien de la diversité culturelle* ».

Cette attitude avait été aussi observée lors des négociations du Cycle d'Uruguay. Elle devrait permettre aux pays en développement de gagner du temps et de pouvoir renforcer leurs politiques nationales de développement culturel dont la conséquence directe serait la mise en place d'industries culturelles viables. Ce qui permettait aux pays du Sud de produire les biens, produits et services culturels de qualité et en quantité suffisante pour aller à la conquête des parts du marché, en concurrence avec les pays développés.

La production dans le secteur culturel étant actuellement financée en quasi- totalité par les subventions des gouvernements et de la coopération internationale dans les pays en développement, il est clair que tout accord additionnel de libéralisation et dont la résultante est l'élimination de toute discrimination, effacera ces possibilités et anéantira ainsi toute possibilité de production culturelle. La disparition à terme de l'identité et de la personnalité culturelles représentant la conséquence directe de toute libéralisation supplémentaire, tout le monde saisit donc la portée et l'importance de la prudence et de la vigilance que les Etats doivent avoir dans les négociations commerciales qu'elles soient bilatérales, régionales et multilatérales. Mais parallèlement à la vigilance et à la prudence qui doivent être observées, il convient de faire en sorte que la diversité culturelle puisse bénéficier d'un régime juridique contraignant propre à elle.

- **Mettre en place un instrument juridique sur la diversité culturelle**

Les nombreuses concertations internationales de ces dernières années ont démontré à suffisance la nécessité pour la Communauté internationale de travailler à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle. Ces réunions ont produit des Déclarations et des Plans d'Action sur le sujet au nombre desquels : la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en novembre 2001, la Déclaration et le Plan d'Action des Ministres Francophones de la Culture de Cotonou en juin 2001, la Déclaration du Sommet de Beyrouth d'octobre 2002, la Déclaration du Réseau International sur la politique Culturelle (RIPC), et la Déclaration et le Plan d'Action du Sommet de Johannesburg d'août - septembre 2002..

Les réflexions sur la question se multiplient et une ébauche de Convention a même été élaborée par le RIPC et déjà soumis aux Ministres de la Culture en Afrique du Sud en octobre 2002. Au Sommet de Johannesburg, la culture a été retenue comme le 4^{ème} pilier du développement durable. Toute cette abondance de contributions nécessite une

coordination des efforts pour permettre la définition de cet instrument juridique tant recherché. Il est de plus en plus admis que la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle pourrait être le socle de cette nouvelle convention dont l'objectif sera de consacrer en droit la légitimité des politiques nationales en faveur de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle.

Elle aurait vocation à devenir un cadre de référence pour les Etats et les autres organisations internationales et permettrait ainsi de rechercher un équilibre entre les règles du commerce international et les normes culturelles. La mise en œuvre de cette convention offrira aux pays et notamment du Sud les moyens d'appliquer de véritables politiques culturelles au niveau national. Pour ce faire la convention pourrait comporter un certain nombre d'éléments très important comme : le droit des Etats de concevoir et de mettre en œuvre des politiques conduisant au développement culturel et à soutenir la production, la reconnaissance de la spécificité des biens, produits et services culturels, la reconnaissance de la nécessité de préserver le pluralisme linguistique, la pérennisation du dialogue des cultures pour favoriser la paix.

4. Les actions nécessaires et urgentes à l'UNESCO

Incontestablement, l'UNESCO de part son mandat est reconnu comme le cadre approprié pour conduire cet exercice relatif à l'élaboration et à l'adoption de cette convention internationale. Au sein du Système des Nations Unies, c'est l'UNESCO qui est responsable ses questions culturelles. Avec ses 188 membres, l'UNESCO est l'enceinte qui confèrera un caractère universel à la convention à travers l'adhésion de tous à celle-ci. Cette Organisation a des acquis majeurs sur la question, comme le Plan d'Action de Stockholm sur les politiques culturelles, adopté en 1998 et qui reconnaissait déjà que les biens et services culturels doivent être pleinement reconnus et traités comme n'étant pas des marchandises au même titre que les autres..

L'UNESCO, qui a réalisé de nombreux travaux en la matière et accomplit des efforts pour la sauvegarde du patrimoine culturel, est entrain de préparer une convention internationale sur le patrimoine culturel immatériel dont les dispositions devront être complémentaires avec celles de la future convention sur la diversité culturelle.

Il y a urgence dans l'action à cause du calendrier des négociations commerciales multilatérales en cours à l'OMC et dont la fin est prévue pour le 1er janvier 2005, tel que décidé à Doha lors de la 4^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. En effet, si d'ici là rien n'est fait pour mettre en place l'instrument juridique visant la préservation et la promotion de la diversité culturelle, les questions de développement culturel risquent de n'être traitées que par défaut et selon la logique propre à l' OMC, une Organisation dont la finalité, le fonctionnement et les principes sont purement et uniquement commerciaux.

Il est donc impérieux pour les Etats membres de l'UNESCO de se mobiliser dans les prochaines semaines, non seulement à l'occasion des travaux de la 166^{ème} Session du Conseil Exécutif et de la Conférence générale de l'UNESCO mais aussi dans les

négociations commerciales en cours à l'OMC, s'ils veulent se donner les moyens de conserver, un tant soit peu, les moyens nécessaires et légitimes pour préserver et promouvoir la diversité culturelle. C'est à cette condition que l'Humanité continuera à prospérer dans la paix et la tolérance.

V. DEROULEMENT DE LA MISSION DANS LES PAYS

1. Déroulement de la mission au Tchad

A. Organisation de la mission

La mission s'est déroulée au Tchad du 17 au 20 février 2003, avec l'appui de Monsieur Victor MBAI-AREBEYE TAMBERT, Ministre Plénipotentiaire Directeur de la Francophonie et Correspondant National de l'AIF, qui a assuré avec enthousiasme et efficacité la coordination du programme des réunions et le déroulement de notre mission à N'Djaména.

Au cours de notre séjour au Tchad, nous avons été reçus par les personnalités suivantes :

- **Premier Ministère**

S.E. M. Haroun KABADI, Premier Ministre, Chef de Gouvernement

- **Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine**

S.E. M. Saleh ANNADIF, Ministre ;

Monsieur Victor MBAI-AREBEYE TAMBERT, Directeur de la Francophonie et Correspondant National auprès de l'AIF

- **Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat**

Monsieur Mahamat ABDOULAYE, Ministre ;

Monsieur Sobdibet HINSALBET, Directeur Général Adjoint du Ministère

- **Ministère de la Culture, Jeunesse et Sports**

Monsieur Adoum GUEMESSOU, Ministre des Enseignements Supérieurs, de la Formation Professionnelle et de la Recherche Scientifique assurant l'intérim du Ministre de la Culture, Jeunesse et Sport, Monsieur Mahamat ZEN BADA, en mission à l'étranger ;

Monsieur Ramadan SALEK, Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture, Jeunesse et Sport ;

Monsieur Atahir Oumar HAROUN, Directeur de la Culture ;

Monsieur MAKOTA KOOTDE RIMTEMADJI, Directeur Général Adjoint du Ministère de la Culture, Jeunesse et Sport et Correspondant National CONFES

- **Commission Nationale Tchadienne pour l'UNESCO**

Dr Issa KHAYAR, Secrétaire Général

- **Organisation des Nations Unies**

Monsieur Modibo Ibrahim TOURE, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Tchad et Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement ;

Monsieur Michel BALIMA, Représentant Résident Adjoint du Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD) ;

B. Résultats de la mission

Au cours des différents entretiens, les autorités tchadiennes, au plus haut niveau, ont salué l'opportunité de la mission et souligné avec force leur attachement à la coexistence des cultures pour un monde de paix et leur engagement à défendre la diversité culturelle.

Tout en félicitant l'AIF pour son initiative d'organiser cette mission de sensibilisation, d'explication et de mobilisation, les responsables tchadiens ont rappelé l'importance de la culture dans la société tchadienne, en témoigne la décision du gouvernement d'en faire une priorité dans son action. Ainsi le Ministère de la Culture, naguère sans importance, a été élevé au rang de Ministère plein et prioritaire au même titre que la Santé et l'Education.

Les autorités tchadiennes ont exprimé leur rejet à toute possibilité d'avoir un modèle unique de culture et considèrent cela comme un grand danger pour l'Afrique. Les apports de l'Afrique dans les enjeux du monde, à travers sa culture riche et diverse, sont bien connus de tous et tout devrait être mis en œuvre pour protéger celle-ci des risques de marginalisation et de disparition.

Le Premier Ministre, Chef de gouvernement, considère que le sujet de la diversité culturelle doit être pris comme une question de survie de la civilisation africaine et que par conséquent la mobilisation doit être générale pour sa sauvegarde, surtout qu'il est reconnu que la diversité culturelle constitue un enrichissement pour l'humanité toute entière.

Il appelle à la solidarité internationale pour ce combat et pour la mise en place sans délai de la convention internationale sur la diversité culturelle. Dans le champ de la libéralisation des échanges il souhaite la reconnaissance du caractère non marchand des produits, biens et services culturels qui sont bien spécifiques et pas comme les autres.

Pour participer activement aux efforts de la communauté internationale pour la sauvegarde de la diversité culturelle, le gouvernement tchadien organisera une concertation interne entre les Départements ministériels concernés par la question afin d'arrêter sa position et

d'élaborer son message qui seront communiqués dans toutes les réunions internationales à venir traitant du sujet.

D'ores et déjà, le gouvernement tchadien se réjouit de pouvoir apporter une contribution positive aux Etats Généraux de l'Enseignement du français en Afrique francophone Subsaharienne (17 au 20 mars à Libreville), à la 166^{ème} Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO (31 mars au 16 avril à Paris), à la réunion des Ministres ACP de la Culture (19 au 24 juin à Dakar), à la réunion de concertation francophone, préparatoire à la 5^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, en cours de préparation par l'AIF, à la réunion des ministres du commerce prévue du 10 au 14 septembre à Cancun et à la Conférence Générale de l'UNESCO (29 septembre au 18 octobre 2003). Toutes les délégations tchadiennes à ces différentes réunions recevront les instructions appropriées.

- La concertation nationale se fera autour des documents essentiels que sont :
- La Déclaration de la IX^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage (Beyrouth, 18 au 20 octobre 2002) ;
- La Déclaration et Plan d'Action de Cotonou (adoptés le 15 juin 2001 par les ministres et Chefs de Délégation des Etats et gouvernements des pays ayant le français en partage lors de la III^{ème} Conférence ministérielle sur la Culture) ;

La Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle (adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO le 2 novembre 2001) ;

Le document CMF/18/2002/n° 9 sur la Convention internationale sur la diversité culturelle de la 18^{ème} Session de la Conférence Ministérielle de la Francophonie.

Pour la réunion de concertation des ministres francophones du commerce, préparatoire à Cancun, que l'AIF est entrain de préparer, le gouvernement tchadien propose que les ministres de la culture des neuf pays africains francophones membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO soient associés afin de leur permettre de faire un plaidoyer sur la diversité culturelle auprès de leurs collègues du commerce, responsables de la conduite des négociations commerciales.

Au terme de cette mission, il y a lieu de féliciter les autorités tchadiennes au plus haut niveau pour la clarté de leur vision sur les enjeux autour de la difficile question de la diversité culturelle et pour leur engagement enthousiaste à participer activement au processus de mise en place de l'instrument juridique sur la diversité culturelle.

2. *Déroulement de la mission au Bénin*

A. Organisation de la mission

La mission a bénéficié de l'appui de Monsieur Adrien AHANHANZO GLELE, Secrétaire Général de la Commission Nationale Permanente de la Francophonie et Correspondant

National auprès de l'AIF au Bénin, qui a assuré avec diligence et efficacité la coordination des réunions avec les autorités compétentes concernées.

Au cours du déroulement de la mission, nous avons eu des réunions à Cotonou et à Porto-Novo avec les hautes personnalités suivantes :

- **Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine**

Ambassadeur Rogatien BIAOU, Secrétaire général en l'absence du Ministre Kolawolé A. IDJI, en mission à l'étranger ;

Monsieur Thomas ADOUMASSE, Directeur Adjoint des Organisations Internationales

- **Ministère de l'Industrie, du Commerce, et de la Promotion de l'Emploi**

Monsieur Lazare SEHOUETO, Ministre ;

Monsieur Antoine Sileté AGBADOME, Directeur du Commerce Extérieur ;

Monsieur Jonas AGBLA, Conseiller Technique à la Promotion de l'Emploi et à l'Entreprenariat en Milieu Rural ;

Monsieur Karimou AKAKPO, Directeur des Petites et Moyennes Entreprises ;

Monsieur Dominique DOSSOUMON, Directeur Adjoint de la Formation et de la Promotion de l'Emploi

- **Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle**

Monsieur Dominique Codjo Koko SOHOUNHLOUE, Ministre

- **Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme**

Monsieur Amos ELEGBE, Ministre ;

Monsieur Paul AGBOGBA, Directeur de Cabinet ;

Monsieur Eric F. TOTAH, Conseiller Technique à la Culture ;

Monsieur Soumanou SOURAKATOU, Administrateur de l'Action Culturelle

- **Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire**

Monsieur Jean Bio CHABI OROU, Ministre et Président de la Commission Nationale Béninoise de l'UNESCO

- **Commission Permanente de la Francophonie**

Monsieur Adrien AHANHANZO GLELE, Secrétaire Général et Correspondant National auprès de l'AIF

- **Organisation des Nations Unies**

Monsieur Moustapha SOUMARE, Coordonnateur Résident et Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

B. Résultats de la mission

Au cours des différents entretiens que nous avons eus au Bénin, il a été confirmé que le gouvernement béninois a toujours milité pour la diversité culturelle telle que décrite dans la Déclaration et le Plan d'Action de Cotonou, adoptés le 15 juin 2001 par les ministres de la Culture des pays ayant le français en partage lors de la III^{ème} Conférence ministérielle sur la Culture.

Les responsables béninois ont salué l'initiative de l'AIF et félicité l'Administrateur Général pour avoir envoyé cette mission de sensibilisation, d'explication et de mobilisation à un moment très opportun étant donné tous les efforts en cours pour faire aboutir à la mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle.

Ils ont réitéré avec force l'engagement du gouvernement béninois d'apporter sa contribution au processus déjà lancé et de mobiliser les pays amis autour de cette question très importante pour l'avenir, non seulement des pays en développement mais aussi pour toute l'humanité. Les pays du Sud n'ont d'ailleurs pas de choix que de rejeter toute tendance à l'uniformisation de la culture, donc à la marginalisation culturelle au risque de disparaître.

Pour ce faire, ils considèrent que la coordination et la concertation tant au niveau national qu'international sont indispensables. Ils suggèrent que le travail soit fait avec une bonne distribution des tâches. Un chronogramme sera mis en place afin de ne rien manquer et un argumentaire sera préparé pour avoir une participation active, dynamique et efficace du Bénin dans toutes les rencontres à venir.

Ainsi la concertation nationale entre les départements ministériels concernés par le sujet, autour des principaux documents existant et déjà mentionnés, pour arrêter une position, devra être organisée sans délai. Le temps court et les réunions internationales auxquelles le Bénin doit prendre part sont déjà annoncées et nécessitent une préparation conséquente.

Au nombre des réunions importantes, le Bénin se réjouit de pouvoir participer à la réunion de concertation francophone préparatoire à la réunion des ministres du commerce de septembre à Cancun et le gouvernement béninois offre à l'AIF d'accueillir celle-ci à Cotonou.

Les responsables béninois sont convaincus que la participation à cette réunion préparatoire des ministres en charge de la Culture des neuf pays africains francophones membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO, contribuera à faciliter la compréhension des enjeux actuels dans le monde autour du développement culturel. Ils se sont engagés à contribuer

positivement à la 166^{ème} Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO et de travailler pour l'inscription, à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Générale de l'UNESCO, du point portant sur l'élaboration de la Convention internationale sur la diversité culturelle.

Au terme du séjour de la mission au Bénin, la satisfaction vient du constat que les autorités béninoises sont très au fait de l'importance et de la complexité de la question de la diversité culturelle. L'enthousiasme et l'engagement renouvelés du gouvernement à défendre la coexistence des cultures et des langues, constituent de bonnes raisons d'espérer la réalisation de l'objectif visé, à savoir la mise en place d'ici 2005, de l'instrument juridique sur la diversité culturelle à négocier dans le cadre de l'UNESCO dont le travail déjà réalisé sur le sujet représente un acquis énorme.

3. Déroulement de la mission au Burkina Faso

A. Organisation de la mission

La mission a bénéficié de l'appui de Monsieur Paul Ismaël OUEDRAOGO, Secrétaire Permanent de la Commission Nationale pour la Francophonie (CNF) et de Madame Noëlie Marie Thérèse OUEDRAOGO, Chef de Division Développement Institutionnel et Relations Extérieures à la CNF du Burkina Faso, qui ont assuré avec diligence et efficacité l'organisation du programme des réunions à Ouagadougou.

Au cours du séjour de la mission au Burkina Faso, nous avons eu des réunions à Ouagadougou avec les hautes personnalités suivantes :

- **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale**

S.E. M. Youssouf OUEDRAOGO, Ministre d'Etat ;
Monsieur Ousmane NACAMBO, Conseiller Technique du Ministre d'Etat ;
Monsieur Joseph BONZI, Directeur de la Communication et de la Presse Ministérielle

- **Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation**

Dr Rakissouilgri Mathieu OUEDRAOGO, Ministre et Président en exercice de la CONFEMEN

- **Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme**

Monsieur Mahamoudou OUEDRAOGO, Ministre

- **Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat**

Monsieur Benoît OUATTARA, Ministre

- **Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique**

Monsieur Laya SAWADOGO, Ministre et Président de la Commission Nationale pour l'UNESCO

- **Commission Nationale pour l'UNESCO du Burkina Faso**

Monsieur Bernard YONLI, Secrétaire Général

- **Commission Nationale pour la Francophonie**

Monsieur Paul Ismaël OUEDRAOGO, Secrétaire Permanent ;
Madame Salamata Léontine OUADBA, Correspondante Nationale auprès de l'AIF ;
Madame Noëlie Marie Thérèse OUEDRAOGO, Chef de Division Développement Institutionnel et Relations Extérieures

B. Résultats de la mission

Au Burkina Faso, tout comme au Tchad et au Bénin, les autorités au plus haut niveau ont salué l'organisation de cette mission qui arrive à point nommé comme pour rappeler aux Etats leur responsabilité dans la protection de la diversité culturelle afin de maintenir une humanité qui se développe dans la richesse et en harmonie avec ses composantes. La culture a une importance toute particulière au Burkina Faso.

Et comme l'a souligné le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme, le Burkina Faso vit la culture au quotidien et considère que toutes les cultures du monde doivent être prises sur le même pied d'égalité. D'ailleurs la 18^e édition du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) qui se déroulait au moment de la mission, représente une excellente illustration de la nécessité de maintenir la diversité culturelle afin de favoriser le dialogue et la coexistence des cultures pour un monde de paix et de progrès.

Le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme nous a fait l'amitié de nous présenter un compte rendu de la réunion qui a été organisée à Paris les 5 et 6 février 2003 par le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation du Réseau International pour la Politique Culturelle (RIPC), à l'initiative des Ministres Sheila COPPS du Canada et Jean Jacques ALLAGAN de France.

Il a attiré notre attention sur les difficultés qui pourraient être rencontrées dans la procédure. Il a ainsi rappelé avec insistance l'impérieuse condition de rassembler au moins 30 voix sur les 58 membres (la majorité simple) du Conseil Exécutif de l'UNESCO, pour que le point relatif à la convention internationale sur la diversité culturelle, puisse être inscrit à l'ordre du

jour de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO. Ce rappel a été fait au groupe de ministres présents dans la réunion organisée par le Directeur Général de l'UNESCO, Monsieur Koichiro MATSUURA, qui les a reçus en audience.

Pour éviter toute surprise désagréable lors du prochain Conseil Exécutif de l'UNESCO, les responsables burkinabé ont fait des suggestions pertinentes sur la mobilisation générale à orchestrer. A Paris, les ministres présents à la rencontre du RPC se sont distribués le travail pour faire les contacts nécessaires au sein des membres du Conseil Exécutif.

Toujours pour des besoins de mobilisation, le Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation et Président en exercice de la CONFEMEN a suggéré que l'AIF saisisse l'occasion des Etats généraux sur l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone, qui se tiendront à Libreville du 17 au 20 mars 2003, pour faire de la sensibilisation sur le sujet de la diversité culturelle. Les documents appropriés pourraient être distribués aux participants à cette réunion de Libreville.

En outre la visite de travail que le Directeur Général de l'UNESCO effectuera au Burkina Faso du 6 au 8 mars 2003 donne une opportunité aux autorités burkinabé au plus haut niveau pour faire un plaidoyer sur la question. Il a été souligné la nécessité de mettre en place une organisation permettant une coordination sur le sujet au niveau national, au niveau de l'Afrique et au niveau international.

Il faudrait pouvoir rassembler tous les amis autour de la question complexe de la diversité culturelle qui est, après tout, un problème universel et pas seulement un problème des pays en développement. Il est clair que la concertation nationale entre les départements ministériels concernés par le sujet permettra au gouvernement d'arrêter une position à défendre dans toutes les rencontres internationales à venir. Celle-ci sera organisée dans de brefs délais avec les documents existant sur le problème.

Les responsables burkinabé saluent l'organisation par l'AIF d'une réunion de concertation francophone préparatoire à Cancun et demandent que les ministres de la Culture des neuf pays africains francophones membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO y participent afin d'apporter une contribution à la réflexion de leurs collègues en charge du Commerce sur le sujet pertinent de la libéralisation du commerce des services et particulièrement sur le volet relatif aux produits, biens et services culturels.

Le rejet ferme et catégorique de la marginalisation culturelle à travers son uniformisation, qui a été exprimé par les autorités du Burkina Faso, illustre leur engagement à participer et à contribuer aux efforts en cours pour assurer la protection de la diversité culturelle.

Cela se traduira par une action déterminante du gouvernement afin de permettre le déclenchement du processus devant aboutir à la mise en place d'un instrument juridique sur la diversité culturelle dans le cadre de l'UNESCO dès le prochain Conseil Exécutif et aussi

pour décourager les offres de libéralisation dans les négociations en cours sur le commerce des services. La compréhension des autorités du Burkina Faso sur la question de la diversité culturelle et les indications données sur les actions à entreprendre nous donnent une pleine satisfaction au terme de cette mission.

4. Déroulement de la mission au Sénégal

A. Organisation de la mission

La mission a bénéficié de l'appui de la Commission Nationale de la Francophonie du Sénégal, notamment de Monsieur Magueye TOURE, qui m'a accompagné dans toutes les réunions que j'ai eues avec les hautes personnalités suivantes :

- **Ministère des Affaires Etrangères, de l'Union Africaine et des Sénégalais de l'Extérieur**

S.E. M. Dr Cheikh Tidiane GADIO, Ministre d'Etat ;
Monsieur Oumar SY, Conseiller Technique, Chargé de la francophonie

- **Ministère de l'Education**

Monsieur Moustapha SOURANG, Ministre et Président de la Commission Nationale pour l'UNESCO

- **Ministère des PME et du Commerce**

Madame Achaitou Agne POUYE, Ministre

- **Ministère de la Culture et de la Communication**

Monsieur Abdou FALL, Ministre et Vice - Président de la Commission Nationale pour l'UNESCO ;

- **Commission Nationale pour l'UNESCO**

Monsieur Assane HANNE, Secrétaire Général ;

- **Commission Nationale pour la Francophonie**

Madame Mame Fatim GUEYE, Ambassadeur et Secrétaire Général ;
Monsieur Magueye TOURE, Conseiller ;
Madame Saida Bengeloune SY, Secrétaire de Direction

B. Résultats de la mission

Au Sénégal la mission a bénéficié d'une écoute très attentive de la part des autorités au plus haut niveau qui considèrent la marginalisation culturelle comme la pire des choses qui pourrait arriver aux pays du Sud. Elles ont rejeté toute action tendant à uniformiser la culture dans le monde et se sont engagées par conséquent dans le combat pour la protection et la promotion de la diversité culturelle, pour le dialogue et la coexistence des cultures et des civilisations.

A cet effet, le ministre de l'Education, qui sera à la réunion de la COFEMEN à Libreville, demande qu'un signal politique très clair soit donné au monde à cette occasion par l'adoption d'une motion/résolution appuyant la démarche en cours pour la mise en place de la convention internationale sur la diversité culturelle. Ce projet de motion pourrait être préparé par l'AIF, qui pourrait en outre mettre à la disposition des participants les documents essentiels disponibles sur le sujet.

Etant donné qu'il est indispensable d'avoir toujours un cadre moral pour préserver l'humanité d'éventuelles turbulences, bâtir un consensus Nord/Sud sur la question de la diversité culturelle devient urgent et en cela, l'engagement de la Francophonie peut être le moteur de la démarche.

Le Sénégal, qui était présent à la réunion du RIPC de février 2003 à Paris, aux côtés de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso et du Maroc au titre de l'Afrique, demande que le RIPC soit impliqué dans les efforts qui sont déployés actuellement afin de donner un caractère universel à l'exigence de la protection de la diversité des civilisations et des cultures. Cela permettra d'éviter de tomber dans une confrontation ouverte entre pays majeurs et de ne pas rendre la démarche de la Francophonie isolée voire suspecte. Dans cette perspective, le caractère multilinguistique de la démarche impose donc une implication de l'Afrique du Sud pour la mobilisation des pays anglophones.

Le gouvernement sénégalais se réjouit de la tenue effective de la conférence des Ministres de la Culture du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), à Dakar du 19 au 24 juin 2003 et à laquelle l'AIF est associée dans l'organisation. Ce sera le lieu pour une véritable campagne de sensibilisation afin de mobiliser l'ensemble du Groupe des pays ACP autour de cette question de la diversité culturelle qui les concerne tous.

Pour le Sénégal, il faudrait une mobilisation générale de tous les partenaires afin de parvenir non seulement à l'inscription du point sur la diversité culturelle à l'ordre du jour de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO, mais aussi à conclure les négociations sur l'instrument juridique au plus tard en 2005. En cela, le Ministre des Affaires du Sénégal s'est engagé à prendre les contacts nécessaires avec un certain nombre de pays amis comme le Bénin, le Tchad, Madagascar, l'Ethiopie, le Nigéria et l'Afrique du Sud pour s'assurer de leur contributions à la démarche.

Par rapport aux négociations commerciales en cours à l'OMC, le Ministre Sénégalais des PME et du Commerce, qui rentre d'une réunion d'un groupe de 25 Ministres du Commerce à Tokyo sur le dossier des négociations sur l'agriculture, a souligné les difficultés rencontrées et qui sont réelles. D'où l'importance que revêt la réunion de concertation francophone, préparatoire à Cancun, que l'AIF se propose d'organiser et qui permettra une revue de la situation. A cette réunion, les autorités sénégalaises souhaitent la présence des Ministres en charge de la Culture aux côtés de leurs collègues du Commerce pour cerner ensemble les préoccupations et les dangers qui guettent les pays du Sud dans la libéralisation élargie du commerce des services et particulièrement dans le domaine de la culture.

L'engagement renouvelé du Sénégal d'assumer sa part de travail et de responsabilité dans le débat sur la diversité culturelle est un motif de satisfaction pleine pour la mission quand on sait le dynamisme qu'a toujours démontré ce pays sur la scène internationale et tout particulièrement au sein de la Communauté francophone et du Système des Nations Unies. Pour se préparer à cette mobilisation d'envergure, le gouvernement a décidé d'organiser une concertation nationale sur la question pour définir une position et un message qui seront présentés par les délégations sénégalaises dans la série des réunions internationales à venir.

5. Déroulement de la mission au Maroc

A. Organisation de la mission

La mission a bénéficié de l'appui de la Direction de la Coopération Culturelle et Scientifique du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Madame le Directeur, Aziza LIMAME, Représentante de Monsieur le Premier Ministre auprès de la Francophonie, a coordonné le programme de la mission et nous a fait assister dans les entretiens avec les autorités concernées par Monsieur Rachid SEGHROUCHNI, Conseiller Technique, Chargé de la diversité culturelle. La mission s'est entretenue avec les hautes personnalités marocaines suivantes :

- **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération**

Madame Aziza LIMAME, Directeur de la Coopération Culturelle et Scientifique et Représentante de Monsieur le Premier Ministre auprès de la Francophonie ;

Monsieur Rachid SEGHROUCHNI, Conseiller Technique Chargé de la diversité culturelle

- **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique**

Monsieur Khalid ALIOUA, Ministre et Président de la Commission Nationale Marocaine pour l'UNESCO ;

Monsieur Omar BENAYACHE, Directeur de Cabinet du Ministre ;

Monsieur Amine ABDELGHANI, Conseiller Technique

- **Ministère du Commerce Extérieur**

Monsieur Mustapha MECHAHOURI, Ministre ;
Monsieur Alaoui Moulay HASSAN, Conseiller Technique

- **Ministère de la Culture**

Monsieur Mohamed ACHAARI, Ministre ;

Monsieur Ahmed JARIDE, Chef de Cabinet du Ministre ;
Monsieur Abdelaziz TOURI, Secrétaire Général

- **Commission Nationale Marocaine pour l'UNESCO**

Madame Naima TABET, Secrétaire Générale

B. Résultats de la mission

L'étape marocaine était très importante pour la mission à plus d'un titre. En effet, en plus du fait que c'est le Maroc qui assure actuellement la présidence du Conseil Exécutif de l'UNESCO, en la personne de Madame Aziza BENNANI, ce pays préside le Groupe des « 77 ». En outre, le Ministre de la Culture marocain, membre fondateur du RIPC, a participé à la réunion du Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation du RIPC de début février 2003 à Paris. Avec ces positions stratégiques, l'action du Maroc ne sera donc que déterminante dans le processus en cours.

Le Maroc est un pays de diversité culturelle. Il est pluriculturel et plurilinguistique et les autorités rejettent fermement toute tendance à l'uniformisation et à la standardisation de la culture dans le monde. De ce fait, la protection des cultures et des langues devient une obligation et la libéralisation du commerce ne saurait se faire au détriment de la diversité culturelle, gage de paix, de sécurité, de progrès et de développement.

La vision des autorités marocaines sur le sujet est très claire et le gouvernement a déjà entamé des actions pour une mobilisation générale et universelle pour la mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle. Ainsi et en concertation avec le Liban, le Maroc s'est engagé à travailler à la sensibilisation des autres pays arabes, la Turquie, le Pakistan et l'Iran pour leur adhésion et soutien au processus.

Pour réaliser l'objectif de la mise en place de l'instrument juridique international sur la diversité culturelle, les responsables marocains au plus haut niveau soulignent avec force la nécessité de présenter celle-ci comme le combat de tous les pays et pas seulement des pays du Sud. Le problème de la diversité culturelle ne doit pas être présenté comme celui des pays qui n'ont pas d'industries culturelles, mais comme un problème qui concerne tout le monde.

Le combat pour la protection et la promotion de la diversité culturelle doit être universel. La convention sur la diversité culturelle est une nécessité pour tous. C'est pour cela que les pays du Sud ne sauraient être utilisés uniquement comme de simples pourvoyeurs de voix pour l'adoption de l'instrument juridique compte tenu de l'apport de leurs cultures à l'enrichissement de l'humanité.

La culture doit être soutenue et la priorité doit lui être accordée. Le Maroc applique cette politique avec les différents fonds d'aide qui ont été mis en place pour soutenir la production cinématographique, théâtrale et le livre. Pour le Ministre de la Culture, « un pays qui n'a pas de production audiovisuelle et cinématographique est un pays aveugle ».

Les autorités marocaines sont conscientes des nombreux obstacles auxquels il faudrait faire face tout au long du processus. Et d'ailleurs, il est clair que les négociations qui se dérouleront dans l'enceinte de l'UNESCO ne pourraient constituer une échappatoire à celles actuellement en cours à l'OMC.

Aussi, et bien que le Directeur général de l'UNESCO démontre une volonté pour faciliter le processus, notre attention doit être attirée sur le fait que les procédures de cette Organisation ne permettent pas d'examiner en même temps deux conventions majeures, telles la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et celle sur la diversité culturelle. Il y a aussi le retour des Etats-Unis à l'UNESCO qui pourrait influencer beaucoup de choses.

Afin de réduire toutes ces difficultés qui sont réelles, les autorités marocaines, qui venaient de recevoir la lettre du Secrétaire Général de la Francophonie adressée au Premier Ministre Marocain sur la question de la diversité culturelle, recommandent que dans l'approche de la Francophonie, soit incluse la formation d'alliances autour du sujet. Il faut éviter de se présenter seul dans la bataille.

A cet effet, il est suggéré qu'une concertation, qui pourrait être technique dans une première étape, se fasse entre les Secrétariats de l'AIF, l'ISESCO (Organisation Islamique pour les Sciences et la Culture dont le siège est à Rabat), l'ALECSO (Organisation de la Ligue Arabe pour la Culture et les Sciences dont le siège est à Tunis).

Cette concertation entre les blocs francophone, islamique et arabophone autour de la problématique de la diversité culturelle couvrira la dimension universelle souhaitée avec la présence des représentants de tous les continents dans ce forum qui pourrait être élargie à l'OMC et à l'UNESCO. De ce fait, la démarche sera ainsi véhiculée par un projet commun.

Au niveau national, une concertation sera organisée entre les départements ministériels concernés afin d'arrêter le message que les délégations marocaines véhiculeront dans toutes les concertations internationales à venir sur le thème. Les autorités du Maroc soutiennent la proposition d'associer les Ministres en Charge de la culture des neuf pays africains francophones et membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO à la réunion préparatoire à Cancun des Ministres francophones du Commerce.

L'enthousiasme et l'engagement démontrés tout au long des entretiens par les autorités marocaines pour soutenir et participer à la mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle donnent à la mission de réels motifs de pleine satisfaction dans sa démarche. Les propositions faites pour faire avancer la cause sont pertinentes.

6. Déroulement de la mission en TUNISIE

A. Organisation de la mission

Nous avons été accueillis par Monsieur Abdelhamid BOUHAWALA, Président du Conseil et Directeur Général de l'Agence Tunisienne de Coopération Technique et Correspondant National auprès de l'AIF qui a assuré la coordination et l'organisation du programme de séjour en TUNISIE. Madame Faouzia DHAOU CHEBI, Chef de Service à la Direction des Projets et des Programmes et Chargée de la Francophonie nous a accompagné dans toutes les réunions avec les hautes personnalités suivantes :

- **Ministère des Affaires Etrangères**

Monsieur Hichem EL ATI, Directeur Général Afrique ;
Monsieur Khaled EL FENDRI, Chef de Division Chargé de la Francophonie

- **Ministère de l'Education et de la Formation**

Monsieur Moncer ROUISSI, Ministre et Président de la Commission Nationale Tunisienne pour l'UNESCO ;
Monsieur Rachid LARBI, Directeur de la Coopération Internationale

- **Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs**

Monsieur Abdelbaki HERMASSI, Ministre ;
Madame Latifa MOKADDEM, Chargée de Mission et Directrice de la Coopération Internationale

- **Ministère du Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat**

Monsieur Mondher ZNAIDI, Ministre ;
Madame Khadija CHAHLOUL, Directrice de la Coopération Internationale

- **Commission Nationale Tunisienne pour l'UNESCO, l'ALECSO et l'ISESCO**

Madame Fatma TARHOUNI, Secrétaire Générale ;
Monsieur Ahmed Ben ABDALLAH, Chef du Service UNESCO ;
Madame Héla SOHABI, Chef de Service

- **Agence Tunisienne de Coopération Technique**

Monsieur Abdelhamid BOUHAWALA, Président du Conseil et Directeur Général, Correspondant National auprès de l'AIF ;

Monsieur Mokni MOHAMED, Directeur Général Adjoint ;

Madame Faouzia DHAOU CHEBI, Chef de Service des Projets et Programmes, Chargée de la Francophonie

B. Résultats de la mission

La mission s'est déroulée en pleine préparation du Séminaire de formation en analyse économique et financière des projets culturels prévu à Tunis du 25 au 28 mars 2003, dans le cadre des activités du Fonds de Garantie des Industries Culturelles.

Cet évènement illustre à suffisance l'intérêt des autorités tunisiennes pour la culture de façon générale et pour la protection de sa diversité en particulier, étant entendu que sa préservation constitue un enrichissement pour l'humanité toute entière. Les responsables tunisiens sont convaincus que la diversité culturelle engendre le progrès et le développement et qu'il n'est même pas dans l'intérêt de la culture dominante de faire disparaître les autres cultures en s'imposant comme la seule et unique source d'inspiration.

La culture doit être une priorité tant pour les Etats que pour l'UNESCO elle-même. C'est pour cela que le Ministre de la Culture pense que la priorité accordée par l'UNESCO à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel devrait être revue pour faire partie intégrante de la problématique de la diversité culturelle.

La diversité culturelle ne saurait être prise comme une préoccupation des seuls francophones. Sa préservation est une préoccupation universelle et doit être l'affaire de tous. Par conséquent, une campagne multiculturelle et sur tous les continents donnerait davantage de chance de réussite aux efforts engagés pour mettre en place l'instrument juridique y relatif. Une coalition globale est donc nécessaire et la Tunisie est engagée à y apporter sa contribution.

Membre du RIPC, la Tunisie soutient que l'UNESCO est le forum idéal pour élaborer la convention pour la défense et la préservation de la diversité culturelle. Cette démarche est même indispensable si l'on veut donner une chance au développement d'industries culturelles soutenant l'identité des peuples.

Pour ce faire, les Etats ont le devoir de continuer à soutenir l'épanouissement de la culture dans les pays et d'orchestrer une campagne de sensibilisation auprès du public autour de cette question complexe. Une concertation nationale entre les départements concernés par le sujet permettra d'élaborer un document de support pour la sensibilisation et la

vulgarisation locale de même que la position de la Tunisie à communiquer dans les réunions futures.

Pour faciliter les concertations internationales sur la question, les responsables tunisiens soutiennent l'idée de former une alliance inter -groupes au sein de l'UNESCO pour assurer une mobilisation générale et à caractère universelle d'autant plus que celle-ci sera fédératrice. Il est important de profiter de la multiplicité des appartenances à l'UNESCO pour construire cette alliance.

Il faut aussi s'assurer le soutien international aux politiques culturelles mises en œuvre dans les pays et en cela les cinéastes, les musiciens, les artistes et les créateurs de renom de façon générale sont de véritables alliés des responsables en charge de la promotion et du développement de la culture.

Au titre des suggestions pour une meilleure mobilisation des Etats membres de l'UNESCO autour de la diversité culturelle, les autorités tunisiennes proposent que l'OIF et AIF saisissent l'occasion que leur donne la réunion qu'organisera, du 11 au 14 mai 2003 à Stockholm, la Commission Nationale Suédoise pour l'UNESCO, et qui rassemblera plus d'une centaine de Commissions Nationales à travers le monde, pour sensibiliser les participants.

Cette réunion, appelée « Stockholm + 5 », a pour objectif de faire l'évaluation de la mise en œuvre des conclusions de la réunion tenue il y a cinq ans sur le développement culturel et de préparer la prochaine Conférence générale de l'UNESCO. Il est certain qu'une préparation des Commissions Nationales pour l'UNESCO par l'AIF sur la question de la diversité culturelle, pourrait avoir un impact déterminant pour l'aboutissement heureux de la démarche au cours des travaux de la prochaine Conférence générale.

Les autorités tunisiennes saluent l'organisation par l'AIF de la réunion de concertation francophone des Ministres du Commerce, préparatoire à Cancun et se félicitent de la participation d'une délégation de Ministres en Charge de la Culture.

A ce sujet, le gouvernement tunisien appuie la position d'exclure des négociations commerciales en cours à l'OMC, le volet du commerce des services relatif aux biens, produits et services culturels. Elles considèrent que la mondialisation est une richesse mais qu'elle amène des problèmes au nombre desquels la perte d'identité qui constitue une difficulté majeure inacceptable.

Au terme de la mission, la compréhension reçue du gouvernement tunisien de même que l'engagement renouvelé de celui-ci à soutenir la démarche et à mobiliser les autres membres de l'UNESCO sur cette question d'importance qu'est la diversité culturelle pour la paix et le progrès de l'humanité, représentent une totale satisfaction. L'optimisme d'avoir un instrument juridique sur la diversité culturelle est donc permis.

7. Déroulement de la mission en EGYPTÉ

A. Organisation de la mission

La mission a bénéficié de l'appui du Cabinet du Ministère des Affaires Etrangères à travers Monsieur Amin Mourad MELEIKA, Conseiller Chargé de la Francophonie, qui a organisé le programme de notre séjour. La mission a été accueillie par Monsieur Tarek EL KOUNY, le Directeur pour l'Afrique de l'Ouest et s'est entretenue avec les personnalités égyptiennes suivantes :

- **Ministère des Affaires Etrangères**

S.E. M. Ahmed MAHER, Ministre ;
Monsieur Amin Mourad MELEIKA, Conseiller au Cabinet/Chargé de la Francophonie ;
Ambassadeur Nevine SIMAIKA, Assistante du Ministre pour les Relations Culturelles Internationales ;
Monsieur Tamer K. EL MILIGY, Troisième Secrétaire/Collaborateur de Madame l'Ambassadeur SIMAIKA ;
Monsieur Tarek EL KOUNY, Directeur pour l'Afrique de l'Ouest

- **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

Monsieur Adel SHAABAN, Sous - Secrétaire d'Etat, Chargé des Relations et Missions Culturelles

- **Ministère du Commerce Extérieur**

Monsieur El Said KASSEM, Sous - Secrétaire d'Etat et Chef de la Représentation Commerciale ;
Monsieur Wael ABD-AL - RAHEEL, Attaché Commercial

- **Ministère de la Culture**

Monsieur Chérif EL SHOUBACHY, Sous - Secrétaire d'Etat Chargé des Relations Culturelles Extérieures ;
Monsieur Nader Ahmed HAFEZ, Adjoint au Sous - Secrétaire d'Etat

- **Commission Nationale Egyptienne pour l'UNESCO, l'ISESCO et l'ALECSO**

Madame Mervet OMAR, Secrétaire Générale ;
Madame Entesar MASHALLY, Secrétaire Générale Adjointe

- **Ligue des Etats Arabes**

S.E. M. Arm MOUSSA Secrétaire Général ;
Madame Nada EL- AGIZY, Assistante du Secrétaire général

B. Résultats de la mission

Pays au carrefour des cultures et des civilisations, l'Égypte a accueilli la mission avec grand intérêt et enthousiasme et le Ministre des Affaires Étrangères, S.E. M. Ahmed MAHER a salué l'initiative de l'AIF. Cette action de sensibilisation, d'explication et de mobilisation entreprise par la Francophonie sur la diversité culturelle, s'inscrit dans le cadre du suivi des décisions du Sommet de Beyrouth. La démarche de l'AIF contribuera sans nul doute à la préservation de la diversité et de l'héritage culturels si l'instrument juridique recherché est mis en place. Le Ministre MAHER souhaite d'ailleurs que toutes les cultures puissent être préservées dans la Francophonie.

Il s'est engagé au nom du gouvernement égyptien à sensibiliser ses collègues de la région arabe afin qu'ils soutiennent l'initiative et participent à la mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle. Cela passe par une forte mobilisation des membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO au cours de sa prochaine session et surtout de la conduite des négociations au-delà de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO, donc de la volonté des États dans le processus. Le Ministre considère que la négociation sera longue et pleine d'embûches, mais que l'obligation de résultats s'impose à tous. Il faudra de la ténacité et de la persévérance pour gagner la bataille.

Cela nécessite de la préparation minutieuse. Dans ce cadre, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Président de la Commission Nationale pour l'UNESCO, l'ISESCO et l'ALECSO, Monsieur Moufeid SHEHAB, adressera à ses collègues du monde arabe, une lettre sollicitant leurs contributions sur le sujet dans les enceintes de concertations appropriées.

Au titre de la sensibilisation, il faut retenir que la Commission Nationale égyptienne pour l'UNESCO, l'ISESCO et l'ALECSO abritera au Caire du 6 au 9 juin 2003, une réunion des Commissions Nationales pour l'UNESCO des 22 pays arabes pour un dialogue des cultures avec trois Commissions Nationales pour l'UNESCO de pays européens, en l'occurrence, de l'Allemagne, de la France et de la Grande Bretagne. Au cours de cette réunion, le sujet de la diversité culturelle sera abordé et le Secrétariat de l'ALECSO qui co-organise la rencontre avec le Conseil de l'Europe adressera une lettre d'invitation à l'AIF, pour faire une présentation sur les initiatives en cours à la Francophonie aux participants.

Il a été suggéré que les réunions par région des Commissions Nationales pour l'UNESCO des pays pendant la Conférence générale de l'UNESCO, puissent servir d'opportunités pour mobiliser tous les membres de l'UNESCO sur la question, et ainsi donc, faire la promotion de la Convention sur la diversité culturelle.

Au niveau national égyptien, une concertation aura lieu entre les départements ministériels concernés par la question afin de définir une position et une stratégie pour assurer une participation active et efficace de l'Égypte dans les réunions à venir concernant le sujet. Les autorités égyptiennes se réjouissent de pouvoir participer à la réunion de concertation

francophone préparatoire à Cancun et soutiennent l'association des Ministres de la Culture des pays africains francophones, membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO, aux dits travaux en cours de préparation par l'AIF.

Le Secrétaire général de la Ligue Arabe, S.E. M. Amr MOUSSA, à qui nous avons rendu une visite de courtoisie, soutient l'action de la Francophonie sur le dossier pertinent de la diversité culturelle qu'il faut impérativement protéger pour la survie même de l'humanité. Compte tenu des enjeux, il offre la collaboration de son Organisation pour travailler étroitement avec l'OIF sur le sujet. Pour ce faire, une lettre que lui adresserait le Secrétaire Général de l'OIF avec une présentation des actions en cours, lui permettra d'initier des actions de sensibilisation et de mobilisation au sein des membres de son Organisation. Ce qui donnera une co-notation universelle aux efforts des responsables de la Francophonie pour la mise en place de la Convention sur la diversité culturelle.

La mission est pleinement satisfaite de ses entretiens au Caire. Les engagements pris par les autorités égyptiennes sont à la hauteur de la compréhension démontrée par les interlocuteurs sur la question de la diversité culturelle et sur les risques d'une marginalisation culturelle des pays du Sud dans la mondialisation. Un suivi avec l'Egypte sur les propositions faites sera nécessaire.

8. Déroutement de la mission au Rwanda

A. Organisation de la mission

La mission a bénéficié de l'appui du Cabinet du Ministère de l'Education, de la Science, de la Technologie et de la Recherche Scientifique à travers Monsieur Gaspard GAPARAYI, Secrétaire Particulier du Ministre, qui nous a accueillis et organisé le programme de notre séjour à Kigali. A l'accueil se trouvaient aussi un Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale Monsieur Casinius KANANURA et le Chargé d'Affaires a.i de l'Ambassade de France au Rwanda, Monsieur Hugues - Antoine SUIN. La mission s'est entretenue avec les personnalités rwandaises suivantes:

- **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale**

S.E. M. Dr. Charles MIRIGANDE, Ministre;
Monsieur Casinius KANANURA, Chef Division des Organisations Internationales et des Conférences;

-

- **Ministère de l'Education, de la Science, de la Technologie et de la Recherche Scientifique**

Prof. Romain MURENZI, Ministre ;
Monsieur Casimir RUTAYIRA, Secrétaire Général ;

Monsieur Gaspard GAPARAYI, Secrétaire Particulier ;
Prof. Silas LWAKAMBA, Recteur de l'Institut des Sciences, Technologie et de Gestion de Kigali et Représentant du Rwanda au Conseil Exécutif de l'UNESCO ;

- **Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion des Investissements, du Tourisme et des Coopératives**

Dr. Alexandre LYAMBABAJE, Ministre ;

- **Ministère de la Culture**

Monsieur Robert BAYIGAMBA, Ministre ;
Monsieur Gustave NKURUNZIZA, Secrétaire Particulier ;

- **Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO**

Monsieur Eliphaz BAHIZI, Secrétaire Permanent;
Monsieur Athanase GAFILIGI, Responsable de la Sous - Commission Culture ;

B. Résultats de la mission

Les autorités rwandaises, qui nous ont reçus, ont souligné l'importance de la mission étant donné que la diversité culturelle constitue un sujet pertinent et d'importance pour leur pays. Ils ont renouvelé leur soutien à la Francophonie et ont pris l'engagement de participer activement aux travaux de la prochaine Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO de même qu'à la prochaine Conférence générale de cette Organisation. Elles ont souhaité que tous les pays du tiers monde travaillent ensemble pour finaliser la Convention internationale sur la diversité culturelle, qui les protégera de la marginalisation culturelle. Le danger est que celui qui abandonne ses valeurs pour d'autres, laissera tomber les nouvelles. Et comme un homme dénaturé et déraciné ne peut point s'épanouir, tout doit être fait pour garantir la multiplicité des cultures et le multilinguisme.

Considérant que la culture est transmise par la langue, les responsables rwandais ont développé une politique nationale au niveau des langues faisant du Kinyarwanda la langue traditionnelle obligatoire, de sorte que chaque rwandais a l'obligation de parler trois langues, à savoir la langue traditionnelle doublée du français et de l'anglais. En mesurant l'importance de la diversité culturelle, les autorités rwandaises sont prêtes à être le porte-parole sur ce sujet. Il nous a été rappelé que la diversité culturelle ne peut pas se traduire comme la défense des langues française et anglaise.

C'est compte tenu de son attachement à défendre la coexistence des cultures et des civilisations que le Rwanda a participé en décembre 2002 à Bruxelles à un Symposium organisé sur la diversité culturelle par la Région Wallonie/Bruxelles avec la participation des pays comme l'Algérie, le Bénin, le Burundi, la Tunisie, le Maroc. Le Ministre de la Culture

s'est engagé à la mobilisation de l'équipe gouvernementale pour s'assurer que les instruments nécessaires pour construire une culture solide dans la diversité partagée, soient mis en place.

Dans sa politique nationale de développement culturel, le gouvernement du Rwanda se prépare à ouvrir prochainement en Belgique un Centre Culturel. Il considère qu'il faut marier la culture avec les besoins du marché et maintenir le traditionnel qu'il convient d'améliorer. Pour ce faire, le grand défi pour réussir, c'est la volonté politique. Au Rwanda, celle-ci se manifeste avec la tenue tous les deux ans du Festival Panafricain de la Danse (FESPAD), dont la 4^{ème} Edition se déroulera en juillet 2004.

En outre, le Rwanda, qui souhaite avoir une vision sur la culture, prépare des Etats généraux de la culture et un projet de tourisme culturel avec pour base un tourisme sélectif comprenant le tourisme culturel et l'Eco - tourisme. L'engagement du Rwanda à jouer un rôle dans le processus de mise en place de l'instrument juridique sur la diversité culturelle n'a d'égal que son engagement à travailler pour l'aboutissement du processus. C'est dans ce cadre que le Représentant du Rwanda au Conseil Exécutif de l'UNESCO, le Recteur Silas LWAKABAMBA, recommande aux instances de la Francophonie de réunir les Représentants au Conseil Exécutif de l'UNESCO du Groupe africain présidé par l'Ambassadeur YAI du Bénin, du groupe arabe et du Groupe des « 77 », afin d'arrêter une stratégie et une position commune. Ces réunions pourraient permettre d'élaborer une résolution à soumettre à la Conférence générale.

Le Recteur LWAKABAMBA, qui a promis de faire du travail de sensibilisation et de mobilisation auprès de ses collègues, a confirmé sa participation à la 166^{ème} Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO. Dans la même perspective, les autorités rwandaises suggèrent à l'AIF de participer à la réunion des commissions Nationales pour l'UNESCO des 47 pays d'Afrique Subsahariens qui se tiendra à Yaoundé du 2 au 6 juin 2003 pour préparer la Conférence générale de l'UNESCO. En outre, le gouvernement rwandais accueillera du 14 au 19 avril 2003, la 20^{ème} Session ministérielle du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), ce qui peut être une occasion de mobilisation sur le sujet de la diversité culturelle et à laquelle, l'AIF ne devrait pas manquer.

Au cours du séjour nous avons été informés sur le fait que des dispositions sont en cours pour la nomination d'un nouveau Correspondant National auprès de l'AIF, à la suite de la nomination de Monsieur Eugène MUNYAKAYANZA au gouvernement. Il est envisagé que cette fonction soit installée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, le ministère de l'Education gardant tout de même un Bureau pour la Francophonie.

Nous avons eu un séjour productif à Kigali qui s'est terminé par un dîner que le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade de France, Monsieur Hugues-Antoine SUIN, nous a offert à la Résidence de France avec la présence des Ambassadeurs et Représentants des pays francophones basés à Kigali, des Représentants de l'UNICEF et de la FAO. Le Ministre de

l'Education, de la Science, de la Technologie et de la Recherche Scientifique, nous a fait l'honneur de participer à cette soirée de la solidarité et du partage. Nous pouvons dire notre satisfaction sur le déroulement de notre mission au Rwanda, pays carrefour de cultures.

9. Déroulement de la mission à Madagascar

A. Organisation de la mission

La mission a été accueillie à son arrivée à Antananarivo par Madame Florine INJERONA, Directeur du Protocole et Monsieur Mija Arfys RASAMIZAFY, Service des Immunités et Privilèges, à la Direction du Protocole, au Ministère des Affaires Etrangères. Il faut noter qu'en date du 26 mars 2003, un nouveau Correspondant National auprès de l'AIF, en la personne de Madame Mireille RAKOTOMALALA, Maître de Conférence et Conseiller Technique au Ministère des Affaires Etrangères, a été nommé. La mission a bénéficié de l'appui de Madame Louise Soazara Volaravo GUERRA-RALEFA, Correspondant National auprès de l'AIF sortante, qui a assisté aux réunions que nous avons eues avec les personnalités suivantes

- **Premier Ministère**

S.E. M. Jacques SYLLA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement

- **Ministère des Affaires Etrangères**

S.E. M. Marcel RANJEVA, Ministre;

Monsieur Jean Pierre RAKOTOARIVONY, Secrétaire Général;

S.E. M. Yvette RABETAFIKA RANJEVA, Délégué Permanent auprès de l'UNESCO;

Madame Louise Soazara GUERRA-RALEFA, Conseillère, Correspondante Nationale auprès de l'AIF sortante

- **Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base**

Monsieur Michel RAZAFINDRANDRIATSIMANIRY, Ministre et Président de la Commission Nationale pour l'UNESCO ;

Monsieur Jacques Marc, Directeur de Cabinet ;

Monsieur Charles ANDRIAMAMPIANINA, Directeur Général, Coordonnateur Général des Projets ;

Monsieur Hery-zo RALAMBOMAHAY, Représentant de Madagascar au Conseil Exécutif de l'UNESCO et Directeur Chargé du Secteur Social au Secrétariat Technique à l'Ajustement ;

Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé

Monsieur Mejamirado RAZAFIMIHARY, Ministre;

Madame Olga RASAMIMANANA, Secrétaire Général

- **Ministère de la Culture**

Madame Louise - Odette RAHAINGOSOA, Ministre;

Madame Geneviève RAMAKAVELO, Directeur de Cabinet;

Monsieur Eusèbe JAOJOBY, Attaché de Presse

- **Commission Nationale Malgache pour l'UNESCO**

Madame Chantal H. RAZAFINDRATSIORY, Chef du Service Science et Education

B. Résultats de la mission

A Madagascar, les autorités ont souligné l'importance de la culture en précisant que celle-ci constitue une grande priorité au niveau du Président de la République et du gouvernement. En témoigne le fait qu'il a été mis en place un Ministère de la Culture dont la mission première est de développer et de confirmer l'identité malgache, qui doit trouver une complémentarité avec la culture des autres.

Pour le Premier Ministre Jacques SYLLA, la culture est le ciment de la Nation et la langue en constitue le véritable véhicule. Au plus haut de la dernière crise politique vécue dans ce pays, le dialogue et les discussions dans la même langue, de surcroît nationale, a permis de faire baisser la tension entre les protagonistes, tout simplement à cause des sentiments d'appartenance à quelque chose de commun.

Le Premier Ministre a salué l'initiative de l'AIF d'avoir monté cette mission de sensibilisation et de mobilisation sur la pertinence de mettre en place un instrument juridique sur la diversité culturelle, afin de pouvoir préserver et promouvoir la coexistence des cultures et des civilisations dans le monde. Il s'est engagé à faire prendre les dispositions nécessaires au niveau du gouvernement pour assurer une contribution efficace de Madagascar au processus en cours.

La culture est considérée comme une priorité parce que c'est à travers elle que les Malgaches vivent en harmonie entre eux et avec les autres. Ainsi, la culture permet de développer la solidarité entre les peuples qui se respectent mutuellement dans leurs comportements de tous les instants. Ce qui justifie que la diversité culturelle doit être

préservée à tout prix au risque de voir l'identité et la personnalité des peuples des pays du Sud disparaître devant la domination des pays développés dont la culture est entraînée d'envahir le monde.

Les autorités Malgaches ont salué la présence de la mission à Antananarivo au moment où le gouvernement tient un séminaire de deux jours pour valider le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, lequel document définira les domaines de priorités pour le développement économique et social de Madagascar pour les prochaines années au sortir de la crise politique que le pays a vécue.

Le Ministre de la Culture a insisté sur la nécessité de tout mettre en oeuvre au niveau de la Communauté internationale pour faire prévaloir la Convention internationale sur la diversité culturelle et pour ce faire, Madagascar apportera sa contribution et participera activement aux réunions sur l'objet. Le Ministre en appelle à la solidarité entre les pays en développement pour faire aboutir la démarche, au risque de voir disparaître leurs cultures devant le rouleau compresseur que représente la domination de la culture des pays majeurs.

Pour le Ministre RAHANGOSOA, la culture concerne la racine et la vie des peuples et il est impensable d'imaginer la possibilité de l'uniformisation de la culture. Madagascar, pays de métissage et de diversité culturelle, a décidé du réapprentissage de la culture malgache.

Dans cette perspective, il est prévu, entre autres, l'organisation d'un Conseil National des Arts et de la Culture (en cours de préparation), la tenue de la 3ème édition de la biennale de la danse (du 8 au 14 novembre 2003), l'organisation à tour de rôle dans les six provinces de l'île du mois de la culture et la tenue à chaque 24 octobre des Rencontres internationales et Dialogue des cultures. Le thème retenu pour la manifestation de cette année porte sur le rôle du « lamba » (le tissu) dans la vie humaine. Le festival culturel tournant de l'Océan indien se déroulera en 2004 à Madagascar après l'édition de cette année à Maurice. Le gouvernement se prépare aussi à la création d'un Office National des Arts et de la Culture et d'un Institut des Beaux Arts à Antananarivo et de Centres Culturels dans les Provinces.

Toutes ces initiatives sont le reflet de la volonté du Président de la République, S.E. M. Marc RAVALOMANANA, de réaffirmer l'identité culturelle malgache. Il est entendu au niveau du gouvernement que tout doit être fait pour sauvegarder la culture dans la mondialisation. Dans la mise en oeuvre de cette politique mettant la culture au centre des préoccupations du gouvernement malgache, le Ministre de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, Président de la Commission Nationale Malgache pour l'UNESCO, met en place pour cette année un programme pilote sur le trilinguisme (Malagasy, Français et Anglais), l'objectif étant de faire de la langue nationale, le « Malagasy », la langue d'éveil des enfants. Il est entendu que la langue nationale préserve l'unité et la cohésion nationales.

Le développement culturel est à la base du développement économique et social. C'est pour cela qu'il est impératif pour la Communauté internationale de s'organiser pour conserver et

promouvoir la diversité culturelle. Il y a urgence de développer une solidarité autour de cet objectif commun pour assurer l'avenir des générations futures. Au niveau national, une concertation entre les Départements Ministériels concernés, afin de préparer la participation des délégations de Madagascar aux réunions à venir sur le sujet, aura lieu.

Madagascar soutient l'association des Ministres de la Culture à la réunion francophone de concertation, préparatoire à Cancun pour permettre une harmonisation des vues par rapport à la libéralisation du Commerce des Services, notamment sur le volet des biens, produits et services culturels. La spécificité de ces biens par rapport aux autres, qui sont de nature marchande, doit être acceptée par tous. D'ailleurs l'obsession de faire rentrer à tout prix de l'argent constitue le vrai danger qui guette la préservation de la diversité culturelle.

A Madagascar, la décision des autorités gouvernementales de faire de la préservation et de la promotion de l'identité nationale une priorité essentielle démontre à suffisance leur compréhension de la pertinence de la mise en place de la convention internationale sur la diversité culturelle étant entendu que cela favorisera le renforcement du dialogue des cultures. La mission ne peut qu'exprimer son entière satisfaction quant aux résultats obtenus tout au long du déroulement de son programme à Antananarivo. La chaleur de l'accueil a été illustrée par le dîner qui a été offert en notre honneur par le Ministre des Affaires étrangères et qui a réuni pour cette occasion des membres du gouvernement et des personnalités malgaches de très haut niveau.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mission qui nous a été confiée par l'Administrateur général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie pour sensibiliser, expliquer et mobiliser les neuf pays africains francophones membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO (Bénin, Burkina Faso, Egypte, Madagascar, Maroc, Rwanda, Sénégal, Tchad et Tunisie), sur la nécessité de participer à l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle, a été bien appréciée par les gouvernements visités qui ont tous salué les efforts de l'AIF pour servir ses membres. Ces gouvernements lui adressent leurs félicitations pour avoir pris l'initiative de cette mission dont l'exécution s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des décisions du Sommet de Beyrouth d'octobre 2002 et de la Conférence des Ministres Francophones de Lausanne de décembre 2002.

La mission a eu l'honneur d'être reçue et écoutée par Leurs Excellences Messieurs les Premiers Ministres, Chefs de gouvernement du Tchad et de Madagascar, 31 Ministres (en Charge des Affaires Etrangères, du Commerce, de la Culture et de l'Education), le Secrétaire général de la Ligue des Etats Arabes et les Représentants du Rwanda et de Madagascar au Conseil Exécutif de l'UNESCO. La qualité des interlocuteurs indique, s'il en était encore besoin, l'importance et l'intérêt que les gouvernements visités ont accordé à la mission et ainsi qu'au sujet pertinent et préoccupant de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle.

Tout au long de la mission, il a été confirmé que la diversité culturelle est l'expression d'une même identité, un facteur d'unité, une arme efficace pour la libération et l'épanouissement véritables, et relève de la responsabilité effective et de la souveraineté totale des peuples. Les Etats reconnaissent la nécessité de tenir compte des spécificités nationales, la diversité culturelle étant le facteur d'équilibre à l'intérieur de la Nation et source d'enrichissement mutuel des différentes communautés. Ainsi donc, l'affirmation d'une identité nationale ne doit pas se faire au prix de l'appauvrissement et de la sujétion des diverses cultures existant au sein d'un même Etat.

Le refus de l'uniformisation de la culture a été souligné avec force par tous les responsables des pays visités. Ils se sont engagés à participer aux actions en cours pour permettre l'aboutissement heureux de la procédure devant conduire d'ici l'an 2005 à la mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle. Le travail sera certainement facilité par les nombreuses réflexions déjà été menées et qui se poursuivent au sujet de la diversité culturelle.

Les Ministres ont reconnu la nécessité de déclencher le processus de l'élaboration et d'adoption de cet instrument juridique, dans les meilleurs délais possibles, afin de contenir les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'OMC, l'entendement de tous étant que les biens, produits et services culturels sont spécifiques et ne sauraient en aucune circonstance être considérés comme des marchandises au même titre que les autres. D'où l'appel général lancé aux membres de l'OMC de ne pas faire de nouvelles offres de libéralisation du commerce des services dans les domaines liés à la culture dans le cadre des négociations commerciales multilatérales en cours..

Le nouvel instrument juridique agira comme un cadre de référence et un lieu de concertation pour tous les Etats qui considèrent le maintien des expressions culturelles et à travers celle-ci la préservation et la promotion de la diversité culturelle elle-même, comme des éléments essentiels à la réalisation d'une mondialisation à visage humain, acceptable pour tous. Etant un cadre de référence, la Convention internationale sur la diversité culturelle offrira un ensemble de principes et de normes destinés à encadrer l'intervention des Etats membres dans le domaine culturel à partir d'une conception de la diversité culturelle axée à la fois sur la préservation des cultures existantes et sur l'ouverture aux autres cultures.

Pour ce faire, l'adhésion de tous les Etats ou tout au moins d'un grand nombre d'entre eux à ce cadre de référence devient un impératif pour répondre au caractère universel des préoccupations qui entourent la diversité culturelle. Ainsi se mettra en place pour tout le monde un nouveau régime juridique fondé sur une vision culturelle des échanges commerciaux dans laquelle le développement de ceux-ci accompagne le développement des cultures, sans l'emporter sur ces dernières. Cet instrument juridique pourra servir à ses membres de position commune dans leurs négociations internationales et loin d'être statique il sera un instrument de développement à la fois des cultures et des échanges culturels.

Pour faciliter et accélérer la démarche devant aboutir à l'élaboration et à l'adoption de la Convention internationale sur la diversité culturelle dans le cadre de l'UNESCO, 2005 représentant la date butoir raisonnable pour conclure les négociations requises si l'on veut tenir compte des actions en cours à l'OMC, les recommandations suivantes peuvent être adressées aux Instances de la Francophonie et aux pays, pour améliorer leurs contributions et leurs participations respectives dans le processus

Au niveau des Instances de la Francophonie :

- Le travail, déjà entamé, de sensibilisation, d'encadrement et d'accompagnement des Etats et gouvernements membres de la Francophonie doit se renforcer tout au long du processus, avec l'objectif d'assurer l'efficacité et la pleine participation de ceux-ci à toutes les étapes de ce processus. Pour y parvenir, il est recommandé que l'AIF prenne les dispositions utiles pour participer aux quelques réunions d'importance recensées dans l'annexe II du Rapport afin de poursuivre le travail de sensibilisation et de mobilisation sans restriction de tous les membres de l'UNESCO autour de la question de la diversité culturelle.
- La dimension universelle de la diversité culturelle exige que les Instances de la Francophonie travaillent en alliance avec les autres entités existantes pour faciliter le ralliement et l'adhésion de tous les Etats membres à la cause, tous se sentant concernés au même titre par la coexistence des cultures et leur ouverture aux autres. Pour y parvenir, il est recommandé que le Secrétaire général de l'OIF se mette en rapport avec ses homologues de la Ligue des Etats Arabes et de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) pour harmoniser leurs visions et leurs stratégies sur la conduite de la démarche, pour en faire une approche commune.
- Dans la même perspective, il est recommandé que l'AIF, l'ISESCO et l'ALECSO entament immédiatement une concertation pour déterminer les tâches à entreprendre conjointement dans le cadre de la préparation des futures négociations pour l'adoption de cet instrument juridique sur la diversité culturelle.
- Pour le renforcement des capacités des pays francophones dans les négociations internationales et tout particulièrement celles de l'OMC pour la libéralisation des échanges et de l'UNESCO pour la préservation et la promotion de la diversité culturelle, il est recommandé que l'AIF organise avant les vacances d'été, la réunion de concertation des Ministres francophones du Commerce, préparatoire à la 5ème Conférence de l'OMC, afin de faire le point des préparatifs pour Cancun et des négociations en cours. Il serait judicieux que cette réunion soit organisée dans la troisième semaine du mois de juin 2003, pour des raisons évidentes de calendrier, avec la collaboration et la participation effectives des Secrétariats de l'OMC et de l'UNESCO.

- Pour cette réunion de concertation, très importante dans le programme d'activités de l'AIF, il est recommandé que les Ministres de la Culture des neuf pays africains francophones et membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO, soient associés afin de leur donner la possibilité de faire le plaidoyer auprès de leurs collègues en charge du Commerce sur la nécessité d'adopter une position de prudence dans les négociations de libéralisation du commerce des Services, notamment le volet des biens, produits et des services culturels.

Au niveau des pays:

- Pour assurer la participation effective et active des Etats membres à toutes les étapes du processus devant conduire à la mise en place de la Convention internationale sur la diversité culturelle, il est recommandé la dynamisation et la mobilisation des structures internes compétentes travaillant sur la diversité culturelle dans chaque pays.
- Pour ce faire, il est recommandé d'appuyer les activités de renforcement des capacités et des connaissances sur la diversité culturelle des dites structures dans les pays. En cela l'organisation dans chaque pays d'une concertation nationale sur la diversité culturelle à partir des documents déjà disponibles, mérite une attention particulière de l'AIF. Ces concertations permettront d'améliorer les connaissances sur la question et surtout de définir une vision commune et un message au niveau du pays pour les partenaires extérieurs.

ANNEXE 1

LISTE DES PAYS MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF DE L'UNESCO



- | | |
|------------------------|----------------------------|
| 1. Algérie | 30. Madagascar |
| 2. Allemagne | 31. Malaisie |
| 3. Australie | 32. Malawi |
| 4. Bahamas | 33. Maroc |
| 5. Bangladesh | 34. Mexique |
| 6. Belarus | 35. Mozambique |
| 7. Bénin | 36. Nigéria |
| 8. Brésil | 37. Oman |
| 9. Burkina Faso | 38. Pakistan |
| 10. Chili | 39. Pays-Bas |
| 11. Chine | 40. Perou |
| 12. Corée du Sud | 41. Philippines |
| 13. Cuba | 42. Pologne |
| 14. Dominique | 43. République Dominicaine |
| 15. Egypte | 44. Roumanie |
| 16. Espagne | 45. Royaume-Uni |
| 17. Ethiopie | 46. Russie |
| 18. France | 47. Rwanda |
| 19. Georgie | 48. Sénégal |
| 20. Grèce | 49. Slovaquie |
| 21. Inde | 50. Suriname |
| 22. Iran | 51. Swaziland |
| 23. Islande | 52. Tanzanie |
| 24. Italie | 53. Tchad |
| 25. Jamaïque | 54. Tunisie |
| 26. Japon | 55. Turquie |
| 27. Jordanie | 56. Ukraine |
| 28. Kenya | 57. Vanuatu |
| 29. Koweït | 58. Vietnam |

ANNEXE II

REUNIONS INTERNATIONALES IMPORTANTES A VENIR ET REPRESENTANT UN INTERET SUR LA DIVERSITE CULTURELLE



- 17 au 20 mars 2003 à Libreville Etats Généraux sur l'Enseignement du Français en Afrique Francophone subsaharienne
 - 31 mars au 16 avril 2003 à Paris: 166ème Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO ;
 - 14 au 19 avril 2003, la 20ème Session ministérielle du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)
- 11 au 14 mai 2003 à Stockholm : Réunion des Commissions Nationales pour l'UNESCO pour évaluer « Stockholm +5 » et préparer la Conférence générale de l'UNESCO;
- 2 au 6 juin 2003 à Yaoundé : Réunion des Commissions Nationales pour l'UNESCO des Pays d'Afrique au Sud du Sahara;
 - 6 au 9 juin 2003 au Caire : Réunion des Commissions Nationales pour l'UNESCO des Pays Arabes sur le thème du « Dialogue des Cultures » ;
 - 18 au 20 juin 2003 à Dakar: Réunion des Ministres de la Culture du Groupe des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ;
 - *25 au 27 juin 2003 à Paris : Réunion de concertation francophone des Ministres du Commerce, préparatoire à Cancun ;*
 - 10 au 14 septembre 2003 à Cancun : 5ème Conférence ministérielle de l'OMC
 - 29 septembre au 18 octobre 2003 à Paris : Conférence générale de l'UNESCO.